

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 DECEMBRE 2023**

**Objet : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>12-12-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 18 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>12-12-2023</p>	<p><b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Hervé WIOLAND, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 24</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><b>Excusés représentés :</b> Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>20-12-2023</p>	<p><b>Absents :</b></p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20231221-2023-12-18-03-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023

**2023-12-18/03 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1,

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L228-23 et L228-24,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022 et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022,

Vu le Conseil d'Administration de la SPL Citallia ayant atteint le nombre maximal d'administrateurs pouvant siéger au Conseil d'Administration (art. L225-17 du Code de com.),

Vu les statuts de la SPL Citallia modifiés par l'AGE du 23 octobre 2023 permettant d'adapter le mode de gouvernance de la SPL Citallia en créant une Assemblée Spéciale autorisant le regroupement des Collectivités Territoriales ayant une participation réduite au capital de la SPL,

Considérant que l'ajout de l'article 26 des statuts de la SPL Citallia nécessite de désigner un représentant à l'Assemblée Spéciale de la SPL Citallia afin d'avoir une représentativité de la ville de Buc au sein de ladite Assemblée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

Article 1er :

**Désigne** Stéphane GRASSET comme représentant de la ville de Buc dans les instances de la SPL Citallia.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 21-12-2023  
Rendu exécutoire le : 21-12-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 20 Décembre 2023

Le Maire  
Stéphane GRASSET

*Epelle*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20231221-2023-12-18-03-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023

# Acte à classer

2023-12-18-03

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour  
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-12-21T10-56-47.00 ( MI249901579 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231221-2023-12-18-03-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Société Publique Locale CITALLIA : désignation déléguée  
Assemblée Spéciale

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de representants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-12-18-03 Société Publique  
Locale CITALLIA designation  
delegue.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/23 à 10:56

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 21/12/23 à 10:56

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 21/12/23 à 10:56

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 21/12/23 à 10:56

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 11:18

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 21 décembre 2023 11:18  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-03

## **' : . Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-03, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231221-2023-12-18-03-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2023-12-18-03

Objet : Société Publique Locale CITALLIA : désignation délégué Assemblée Spéciale

Date de décision : 21/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Designation de représentants

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>